

# ARTICLE 29 LEC

# SOMMAIRE

- I. Démarche générale de l'entité
- II. Moyens internes déployés par l'entité
- III. Gouvernance de l'ESG au sein de l'entité financière
- IV. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs
- V. Taxonomie européenne et combustion fossile
- VI. Stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris
- VII. Stratégie d'alignement « biodiversité »
- VIII. Intégration des risques ESG dans la gestion des risques
- IX. Démarche d'amélioration et mesures correctives

## I. Démarche générale de l'entité

INOCAP Gestion est une société de gestion de portefeuilles indépendante et entrepreneuriale, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) depuis 2007.

Nous sommes situés au : 19, rue de Prony – 75017 PARIS

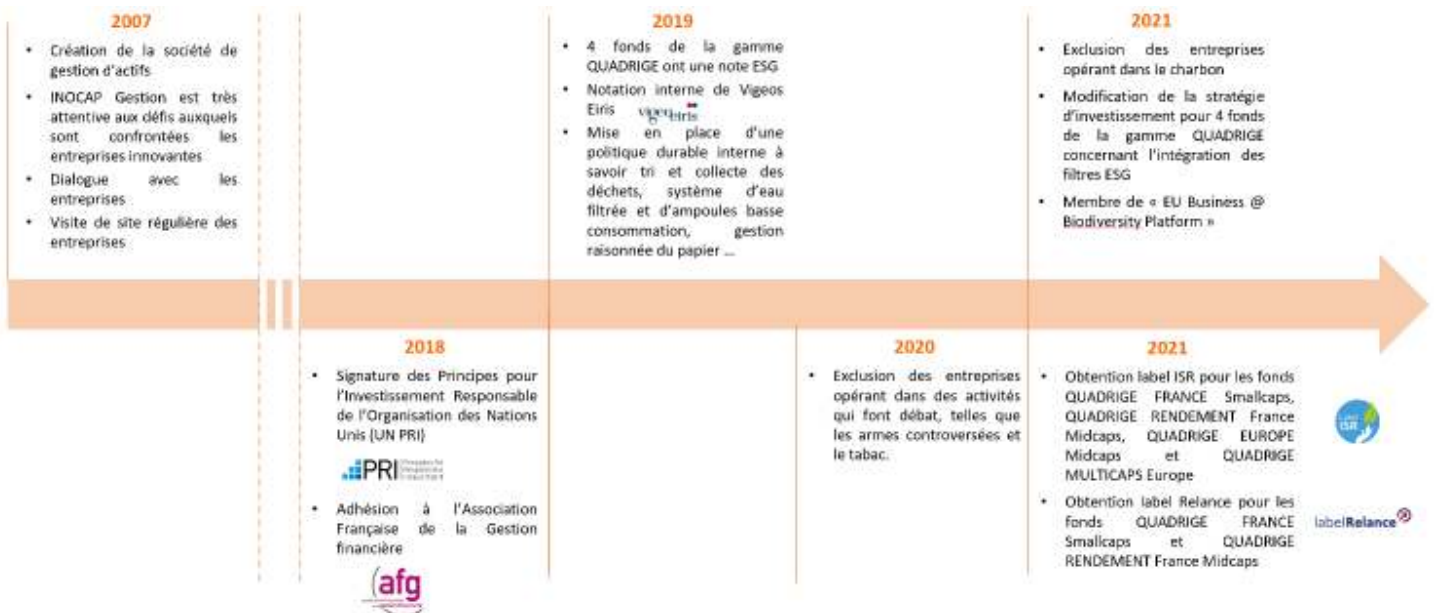
Site internet : <https://www.inocapgestion.com/>





Depuis sa création en 2007, INOCAP Gestion a une conception engagée de ses activités. Intervenant au plus près des entrepreneurs de l'économie réelle, la société est très attentive aux défis auxquels sont confrontées les entreprises dans lesquelles elle investit. Les politiques ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance) sont de ceux-là. Elles constituent aujourd'hui une préoccupation majeure chez les acteurs d'une économie ambitieuse, tournée vers l'avenir.

Nos engagements et notre démarche trouvent depuis 2018 une traduction supplémentaire avec la signature des Principes pour l'Investissement Responsable de l'Organisation des Nations Unies (UN PRI). Ces principes forment un cadre que tous les gérants peuvent intégrer dans leur processus décisionnel et leur démarche d'investissement.

Page internet dédiée : <https://www.inocapgestion.com/fr/demarche-responsable/>

Convaincus que l'investissement durable contribue à créer de la valeur extra-financière mais aussi financière pour nos investisseurs, nous cherchons à passer d'une logique d'exclusion à une logique d'engagement. Ainsi, nous souhaitons ne pas nous limiter à exclure des secteurs ou entreprises de nos portefeuilles mais bel et bien rentrer dans un dialogue constructif avec les entreprises que nous accompagnons.



Nom du fonds	Principale classe d'actif	Stratégie dominante et complémentaire	AUM (M€)
QUADRIGE FRANCE Smallcaps 	Actions FR	-Intégration ESG -Exclusion des armes controversées, du tabac et charbon -Dialogue et vote -Best-in-Universer	35
QUADRIGE RENDEMENT France Midcaps 	Actions FR	- Intégration ESG -Exclusion des armes controversées, du tabac et charbon -Dialogue et vote -Best-in-Universer	69
QUADRIGE EUROPE Midcaps 	Actions EU	Intégration ESG -Exclusion des armes controversées, du tabac et charbon -Dialogue et vote -Best-in-Universer	113
QUADRIGE MULTICAPS Europe 	Actions zone €	Intégration ESG -Exclusion des armes controversées, du tabac et charbon -Dialogue et vote -Best-in-Universer	41

*Données arrêtées au 31/05/2022. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.*

Au 31/05/2022, l'encours total des actifs ESG s'élève à 258 M€, soit environ 47 % des encours gérés par INOCAP Gestion.

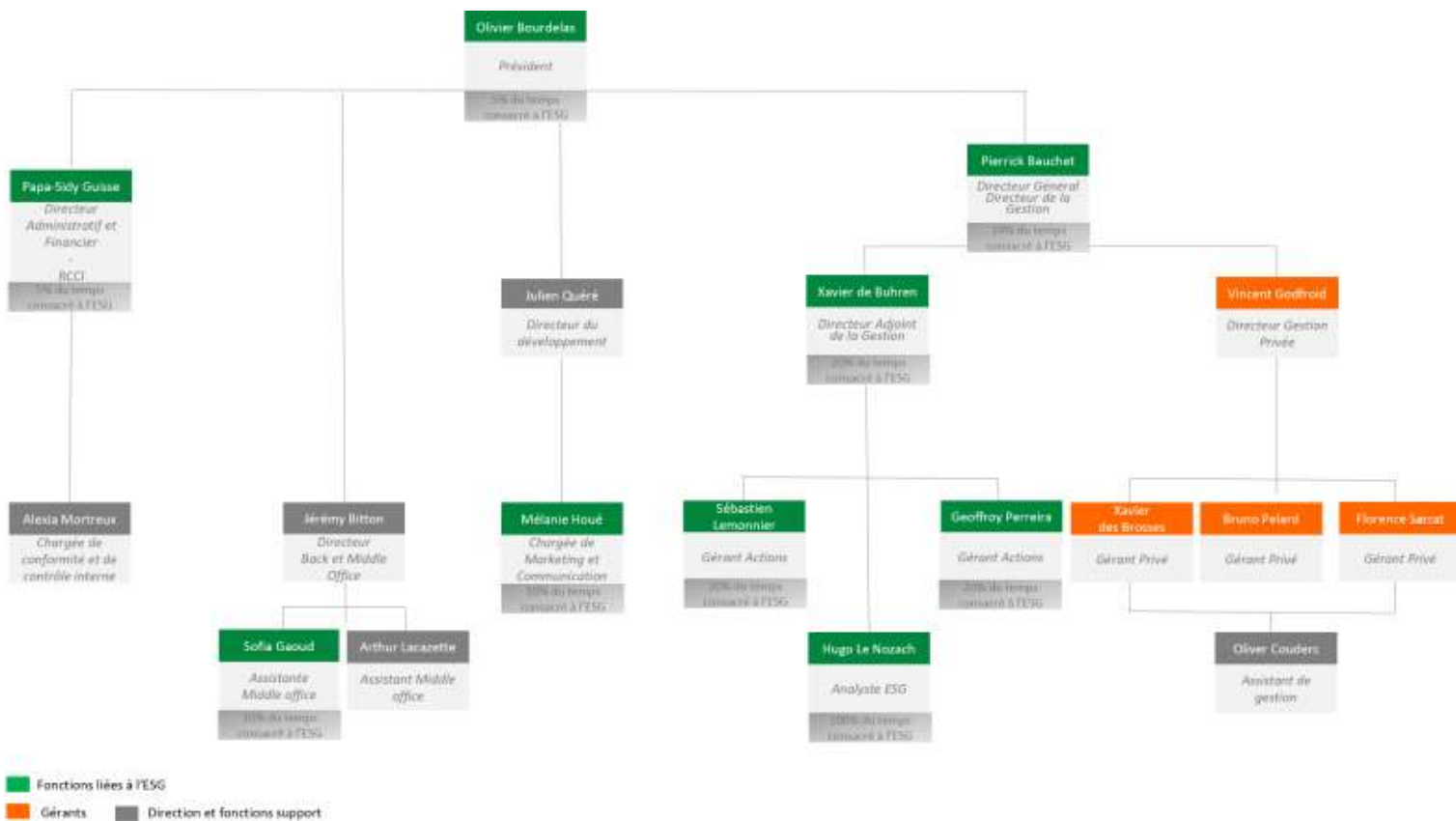
## II. Moyens internes déployés par l'entité

En tant que société de gestion responsable, INOCAP Gestion a souhaité que l'ensemble de ses équipes soit sensibilisé aux problématiques ESG. Ainsi, toutes les équipes – gestion collective, gestion privée, commerce, marketing, contrôle interne et risques, middle office, IT et direction – sont formées régulièrement en interne, sur différentes thématiques.

Ainsi, tous les collaborateurs sont conscients des enjeux ESG et de la manière dont ils sont intégrés à notre gestion.

Chez INOCAP Gestion, un analyste ESG est dédié à 100% aux problématiques ESG. L'équipe de gestion est quant à elle pluridisciplinaire et n'est pas seulement dédiée aux sujets ESG. Composée de 4 gérants actions, notre équipe consacre environ 30% de son temps à l'analyse ESG et travaille de manière collégiale. Est également impliquée l'équipe de contrôle interne qui veille à la mise en application de la démarche d'investissement durable par l'équipe de gestion.

## Les équipes impliquées :



Données au 31/05/2022 – Source interne

L'équipe de gestion collective organise également régulièrement des comités afin que les gérants privés et les commerciaux puissent avoir accès à l'ensemble des expertises de gestion (analyses macro-économique, anticipations de marché) et pouvoir aborder des discussions autour de l'ESG. Ils sont réunis lors de différents comités :

- Comité Valeurs (A chaque introduction d'une valeur)
- Comité Gestion de Controverses (Quand intervient une controverse)
- Grand comité économique avec la participation de Jean-Pierre Petit des Cahiers Verts de l'Economie (6 à 7 fois dans l'année)
- Comité Développement Durable (trimestriel ou sur évènement, pour traiter des sujets ESG)

Dans le cadre de notre démarche responsable, nous utilisons un panel de moyens internes et externes pour l'évaluation de manière objective et précise de l'univers d'investissement des fonds gérés :

- Utilisation des bases de données MSCI ESG Research et Bloomberg pour les notations des entreprises,
- Informations réglementaires (rapports annuels, documents de référence...) et communiqués publiés par les sociétés,

- Contacts directs avec les sociétés (dirigeants, relations investisseurs...) lorsque l'information n'est pas publique,
- Consultation de rapports d'analyse sur des thématiques environnementales, sociales ou de gouvernance (rapports de brokers, de MSCI ESG Research...),
- Lecture et synthèses d'articles de presse économique et spécialisée,
- Agence en conseil, recherche et de vote ISS pour les votes en assemblées générales.

### III. Prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité

Chaque année, l'ensemble des collaborateurs de la société suit une formation sur l'approche ESG et RSE d'INOCAP Gestion animée par l'analyste ESG. Nous abordons les différentes politiques mises en place ainsi que les projets à venir quant à l'investissement socialement responsable.

De plus, le rapport Article 29 Loi-Energie Climat souhaite que la société communique sur la manière dont sont intégrés les facteurs ESG dans les politiques de rémunération de la société ainsi que dans le règlement interne du conseil d'administration. Seulement INOCAP Gestion est une SAS à conseil unique, elle n'est donc pas dotée d'un conseil d'administration. Toute la stratégie ESG et sa mise en œuvre est prise en compte dans les procédures ESG de la société.

En tant que société de gestion responsable, indépendante et transparente, INOCAP Gestion cherche à assurer la satisfaction de ses clients, à travers les performances financières de ses produits mais aussi par le biais d'engagements extra-financiers. En donnant un nouveau sens à l'investissement, l'adoption d'une démarche responsable participe à cette conception qualitative et exigeante de nos métiers. Conscient de l'importance croissante des questions Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG), INOCAP Gestion intègre les critères du développement durable dans ses processus d'analyse et ses décisions d'investissement.

La démarche d'investisseur responsable fait désormais partie intégrante de notre philosophie de gestion. Face à la conjoncture actuelle et aux exigences des clients particuliers, nous devons concilier performance et finance éthique. Pour ce faire, INOCAP Gestion a élaboré plusieurs documents :

- Une politique d'intégration ESG
- Une politique d'exclusion de certains secteurs d'activité
- Une politique d'engagement actionnarial
- Une politique d'engagement ESG

Ces documents mettent en exergue la volonté d'INOCAP Gestion de s'inscrire dans une démarche d'Investissement Socialement Responsable (ISR).

Notre [politique d'intégration ESG](#) consiste à prendre en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans notre stratégie d'investissement, pour contribuer dans l'atteinte de notre objectif d'optimisation du couple rendement/risque de nos investissements et donc de nos portefeuilles. Notre approche consiste à appliquer un premier filtre fondamental / financier avant de réaliser notre notation ESG nous conduit à être particulièrement exigeants et sélectifs.

INOCAP Gestion met également en œuvre une [politique d'exclusion](#) qui vise à exclure tout investissement dans des sociétés engagées dans des activités controversées, telles que les armes controversées au sens des conventions d'Ottawa et d'Oslo (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, biologiques et à uranium appauvri, ainsi que le phosphore blanc), le tabac

et le charbon. Ces exclusions des investissements en OPCVM (QUADRIGE FRANCE Smallcaps, QUADRIGE RENDEMENT France Midcaps, QUADRIGE EUROPE Midcaps, QUADRIGE MULTICAPS Europe) se font en amont de la constitution du portefeuille d'investissement et en aval des notations INOCAP Gestion et ESG, dans la limite de 5% du chiffre d'affaires pour le secteur du tabac et le secteur des armes controversées et dès le premier euro de chiffre d'affaires réalisé pour le secteur du charbon. INOCAP Gestion assure un suivi interne des exclusions au travers des documents de référence et des différentes publications et rapports des entreprises dans lesquelles elle investit.

Nous appliquons, au sein d'INOCAP Gestion, une **politique d'engagement actionnarial** en phase avec les recommandations du référentiel de l'AFG. Elle s'inscrit dans l'engagement d'INOCAP Gestion à promouvoir les meilleures pratiques ESG au sein des entreprises dans lesquelles elle investit. Dans un premier temps, INOCAP Gestion réceptionne les documents nécessaires au vote. Ensuite, elle vote soit par participation physique aux assemblées générales des actionnaires, soit par correspondance ou par procuration. L'analyse des résolutions et l'exécution des votes sont réalisées en interne par l'équipe de gestion. Depuis 2020, elles se font également avec l'appui de l'agence ISS, acteur majeur de la réalisation de votes qui est amené à donner des recommandations tout en laissant INOCAP Gestion libre de ses votes. Précédemment, l'exercice des droits de vote s'effectuait dès que la société de gestion, au travers des OPCVM qu'elle gère, détenait plus de 3% du capital ou des droits de vote. Nous mettons désormais en œuvre nos meilleurs efforts pour procéder à un exercice systématique des droits de vote pour les valeurs présentes dans nos Fonds labellisés, indépendamment du poids au capital.

Enfin, concernant **l'engagement d'INOCAP Gestion**, nous nous appliquons à exercer un dialogue de proximité entre les gérants et les entreprises dans lesquelles nous investissons en encourageant davantage de transparence dans les démarches responsables et/ou les évolutions autour de celles-ci. Nous incitons ces sociétés à se situer sur les enjeux de développement durable. INOCAP Gestion est convaincue que la bonne compréhension des enjeux ESG par les entreprises et leur management enrichit le dialogue interne et crée les conditions d'une réussite durable.

Les critères ESG sont intégrés par les gérants de l'équipe OPC dans notre analyse dite « 4x3 ». Nous comptabilisons 4 critères financiers fondamentaux et 3 critères extra-financiers, l'environnement, l'aspect social et la gouvernance. Chaque société du fonds et de l'univers d'investissement se voit attribuer une note ESG. Cette notation se base sur 10 sous-critères avec leurs pondérations spécifiques. Ils constituent des facteurs de risque d'ordre extra-financiers qui ont été choisis pour leur matérialité et leur lien direct avec la performance financière des sociétés et leur impact potentiel sur ce qui constitue la force de ces sociétés (innovation, différenciation, investissement permanent et actionnariat familial). La même notation constituée des mêmes critères avec les mêmes pondérations est appliquée à toutes les sociétés, quelle que soit leur taille de capitalisation et leur secteur, sur 4 fonds de la gamme QUADRIGE : QUADRIGE FRANCE Smallcaps, QUADRIGE RENDEMENT France Midcaps, QUADRIGE EUROPE Midcaps, QUADRIGE MULTICAPS Europe.

#### **IV. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs**

INOCAP Gestion est une société de gestion qui gère des OPCVM et des FIA et exerce une activité de gestion pour compte de tiers au sens de la Directive MIF 2. De par les investissements qu'elle effectue pour le compte de ses clients, INOCAP Gestion est amené à détenir des participations dans des sociétés cotées et non cotées. En conséquence, et conformément à la réglementation en vigueur INOCAP

Gestion a défini une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans le déroulement de la stratégie d'investissement des OPC gérés.

Les obligations de cette politique s'appliquent aux titres détenus par les OPC gérés par INOCAP Gestion lorsqu'ils sont négociés sur un marché. L'équipe de gestion est en charge du suivi de chaque participation, en toute indépendance et dans le seul intérêt des porteurs de parts. INOCAP Gestion réceptionne les documents nécessaires à l'exercice du droit des actionnaires, (formulaire de vote, ordre du jour, résolutions...) en amont de l'exercice des votes et les étudie.

L'équipe de gestion est en charge d'instruire et d'analyser les résolutions sur la base de la politique d'engagement actionnarial mise en place par INOCAP Gestion. La matérialisation finale du vote est effectuée par le gérant et/ou le middle office dès lors que le gérant aura communiqué ses décisions de vote à ce dernier. Pour les titres cotés, le vote est effectué par correspondance, INOCAP Gestion utilise dans ce cadre :

- L'outil ISS pour les OPCVM déposés chez Caceis
- L'outil Broadridge pour les FIA déposés chez SGSS

Pour les titres non cotés, les votes sont réalisés par le gérant en charge de la participation. Ces votes sont effectués par la présence physique lors des assemblées générales ou par correspondance (Possibilité de donner un pouvoir à un autre actionnaire ou conseil).

Dans le cadre de son activité de gestion pour compte de tiers au sens de la Directive MIF 2, il est expressément prévu dans la convention de gestion que « Le Mandant exerce directement les droits extrapatrimoniaux. Il conserve notamment le droit de participer aux assemblées et celui de voter ».

INOCAP Gestion fera ses meilleurs efforts pour déployer sa politique d'engagement actionnarial sur l'ensemble des sociétés détenues par les OPC qu'elle gère. INOCAP Gestion vise de pouvoir voter à toutes les Assemblées Générales des actionnaires (AG) que ce soit en France ou à l'étranger si les conditions le permettent. Une exception est déjà connue, elle concerne les pays exigeants des POA (Power of Attorney) pour le vote en AG. Cette contrainte juridique entraîne donc l'impossibilité pour INOCAP Gestion de voter.

Comme indiqué précédemment, pour l'analyse de ces résolutions, les équipes d'INOCAP Gestion s'appuient également sur les recommandations de la plateforme ISS. Une vigilance particulière est accordée aux résolutions portant sur la gouvernance, les opérations en capital, la politique de rémunération et les aspects environnementaux et sociaux.

Concernant la gestion d'OPCVM :

Au cours l'année 2021, INOCAP GESTION a exercé dans le cadre de la gestion d'OPCVM les droits de vote pour le compte des OPCVM gérés dans 113 sociétés. INOCAP GESTION disposait sur l'exercice de 26 444 220 droits de vote.

Au cours de l'année 2021, INOCAP GESTION a voté favorablement à 1 421 résolutions.

Au cours de l'année 2021, INOCAP GESTION a voté par correspondance à 1 805 résolutions soumises lors des diverses Assemblées Générales.

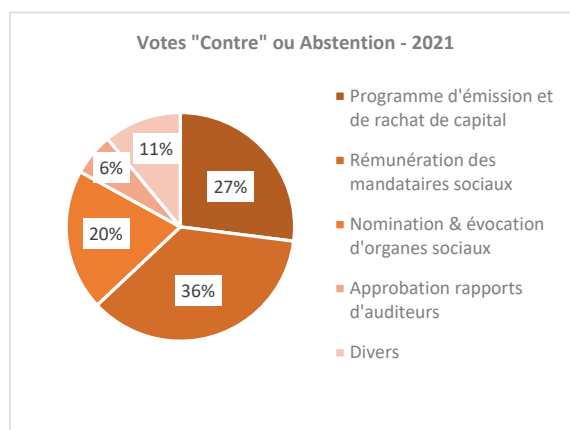
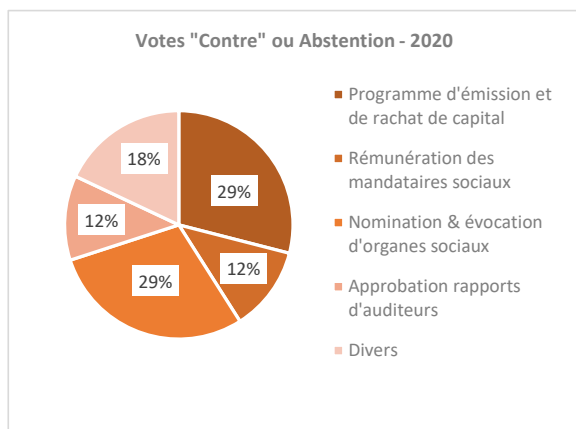
Voici le détail dans le tableau ci-dessous, en comparaison avec l'année 2020 :



	2020	2021
<b>Nombre d'AG votées</b>	<b>21</b>	<b>113</b>
En France	18	59
A l'international	3	54
<b>Nombre de résolutions votées</b>	<b>216</b>	<b>1 805</b>
Dont votes "contre" ou abstentions	17	384
<b>% de participation sur l'année</b>	<b>20%</b>	<b>100%</b>

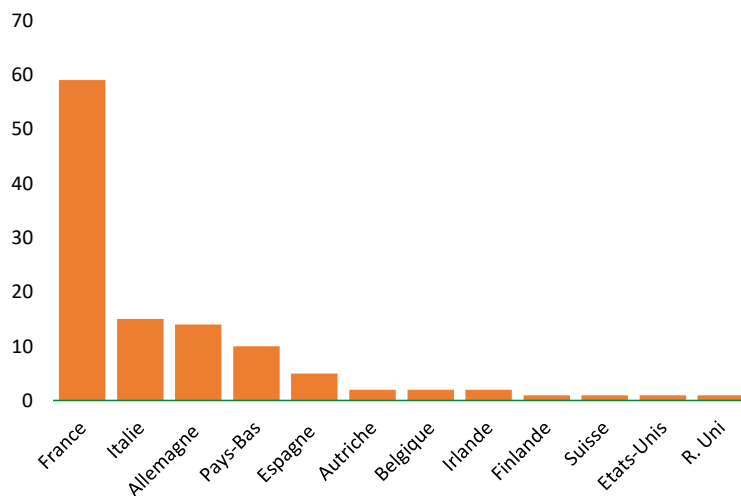
Nous pouvons noter une augmentation de 438,1% sur notre participation aux Assemblées Générales. Cela s'explique par notre volonté de participer plus activement dans la vie des entreprises dans lesquelles nous sommes investies.

Sur l'année 2021, nous avons 21,28% de vote « contre » ou d'abstentions dont le détail se trouve ci-dessous. En comparant cette donnée de l'année 2021 à celle de l'année 2020, nous avons :



Thématiques des votes Contre	Explications aux votes Contre
Programme d'émission et de rachat de capital	-Dispositif anti-OPA
Rémunération des mandataires sociaux	-Rémunération jugée excessive ou non justifiée
Nomination et évocation d'organes sociaux	-Non-indépendance des nouveaux entrants
Approbation Rapports Auditeurs	-Manque d'indépendance des auditeurs
Divers	

La répartition géographique des votes est la suivante :



Pour toutes ses décisions de vote, INOCAP GESTION a respecté les principes fixés dans son document « politique d'engagement actionnarial ». INOCAP Gestion porte une attention particulière à l'intérêt des porteurs et selon notre politique d'engagement actionnarial, tous les votes aux AG sont importants. C'est pour cette raison qu'INOCAP Gestion a pris l'engagement à partir de 2021 de participer à l'intégralité des votes soumis à l'assemblée générale des sociétés détenues par les fonds gérés. Sur le prochain exercice, une réflexion sera menée pour définir des principes sur ce qu'est un vote important et une stratégie globale sera ainsi déterminée afin de communiquer une information plus précise aux investisseurs.

La participation au vote des assemblées générales des sociétés étrangères n'est pas systématique. Il n'existe pas, à ce jour, de système satisfaisant permettant une participation au vote des assemblées des sociétés étrangères dans de bonnes conditions (délais, coûts ...) notamment pour les pays exigeants des POA (Power of Attorney).

Conflit d'intérêts : Aucune situation de conflits d'intérêts n'a été traitée lors de l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les fonds gérés. Ce rapport est tenu à la disposition de l'AMF. Il est consultable sur le site internet d'INOCAP Gestion.

[Inventaire-des-votes-2021\\_QFS.pdf \(inocapgestion.com\)](#)

[Inventaire-des-votes-2021\\_QRFM.pdf \(inocapgestion.com\)](#)

[Inventaire-des-votes-2021\\_QME.pdf \(inocapgestion.com\)](#)

[Inventaire-des-votes-2021\\_QEM.pdf \(inocapgestion.com\)](#)

## V. Taxonomie européenne et combustion fossile

Nous ne communiquons pas encore sur la part des encours durables ou alignés sur la Taxonomie Européenne.

Nous prévoyons de communiquer sur ces aspects dans le cadre du prochain rapport à produire au titre de l'exercice 2023.

## **VI. Stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris**

Nous ne communiquons pas encore d'objectif de température du portefeuille mais notre critère d'émission de gaz à effet de serre au sein de notre méthodologie de notation ESG avec la réduction d'au moins 3% par an est en phase avec les Accords de Paris à horizon 2030 et 2050.

Notre objectif étant d'ici le prochain rapport à produire au titre de l'exercice 2023 de communiquer sur les objectifs quantitatifs à horizon 2030 et 2050 ainsi que des détails méthodologiques pour être en capacité d'obtenir la contribution de nos portefeuilles aux scénarios d'augmentation de température (0,5 degrés, 1 degré, 1,5 degrés...etc).

## **VII. Stratégie d'alignement « biodiversité »**

Nous n'avons pas encore d'indicateur pouvant mesurer l'impact de nos Fonds sur la biodiversité. Nous prévoyons de communiquer sur ces aspects dans le cadre du prochain rapport à produire au titre de l'exercice 2023.

## **VII. Intégration des risques ESG dans la gestion des risques**

Les risques et opportunités ESG sont pris en compte dans l'ensemble de nos décisions d'investissement.

L'analyse extra-financière des sociétés dans lesquelles nous investissons vient en complément de notre analyse fondamentale. Cette analyse ESG nous permet d'identifier des risques qui ne sont pas directement perceptibles dans les états financiers qui servent de base à notre analyse fondamentale. En particulier, nous ne pouvons pas aujourd'hui ignorer les changements climatiques et les risques liés. L'inaction des entreprises envers ce sujet peut avoir des conséquences irréversibles pour la société.

L'ensemble des risques ESG est ainsi pris en compte dans les notes internes ESG que nous attribuons aux entreprises dans lesquelles nous sommes investis et il peut modifier la construction de nos portefeuilles.

Nous avons pour objectif d'obtenir une note ESG moyenne de nos portefeuilles significativement supérieure à la note ESG moyenne de l'univers de départ. La note ESG moyenne pondérée du portefeuille ne pourra en aucun cas être inférieure à la note ESG pondérée de l'univers d'investissement initial du fonds après élimination des 20% des plus mauvaises valeurs. En cas de controverse sur une valeur que nous détenons dans nos fonds, le titre correspondant n'est pas obligatoirement liquidé. Le comité de gestion des controverses se réunit alors afin d'aborder et analyser les sujets de controverses sévères et très sévères (selon les critères MSCI ESG ou provenant d'autres canaux). Si la décision du comité de gestion des controverses est défavorable au maintien d'une position dans un portefeuille, le gérant dispose d'un délai maximum de six mois pour sortir la position, dans le meilleur intérêt de nos porteurs (si une position doit être maintenue plus longtemps pour des raisons de liquidité par exemple, une note expliquera la décision).

Notre analyse ESG peut par ailleurs mettre en lumière certaines opportunités en guidant nos investissements vers les sociétés les plus vertueuses en matière de gestion des problématiques ESG. Nous cherchons sur toutes nos classes d'actifs à orienter autant que possible nos choix d'investissement vers les émetteurs les mieux évalués. De plus, le dialogue que nous entretenons avec les dirigeants de ces entreprises peut leur permettre de mieux appréhender ces enjeux et de faire ainsi évoluer positivement leurs pratiques.

De plus, à travers notre notation nous regardons s'il y a intégration des risques sociaux dans la politique de gestion des risques (communication complète sur des sujets d'accidents, de formations et de gestion des conflits sociaux...), et si celle-ci est explicite et inclut des objectifs chiffrés d'amélioration. Ensuite, nous souhaitons qu'il y ait une mise en évidence d'un système complet de management environnemental couvrant la mesure des principaux impacts (GHG, déchets, eau). Nous souhaitons une réelle prise en compte des risques environnementaux ainsi que des objectifs chiffrés d'amélioration.

Nous ne disposons pas d'indicateurs sur les risques climatiques et sur les risques liés à l'érosion de la biodiversité pour le moment.

### **VIII. Démarche d'amélioration et mesures correctives**

Nous avons des mesures d'amélioration identifiées dans le cadre du prochain rapport Article 29 LEC à produire au titre de l'exercice 2023. En effet, à ce jour, nous ne communiquons pas sur la part des encours durables ou alignés à la Taxonomie Européenne, nous ne communiquons pas encore d'objectif de température du portefeuille en lien avec les accords de Paris, nous n'avons pas encore d'indicateur pouvant mesurer l'impact de nos Fonds sur la biodiversité et enfin nous ne disposons pas d'indicateurs sur les risques climatiques et sur les risques liés à l'érosion de la biodiversité. Cependant, nous menons un chantier actuel sur ces différentes thématiques.